



Signe de geometre concerne plan cadastre

Par cesarine

bonjour , concerne mon plan cadastre sur ma propriété

il y a un trait avec un point le point se trouve du coté du voisin , sur ce terrain il y a une palissade celle ci se trouve a 15 cms du mur de la construction (voisin)

question : entre cette construction (mon voisin) et la pallisade cet espace de 15 cms qui est le propriétaire de cette bande de terrain merci

Par isernon

bonjour,

le cadastre, document fiscal, n'a pas vocation à être utilisé pour déterminer les limites de propriété, d'ailleurs les échelles des planches cadastrales ne le permettent pas.

si votre terrain n'est pas borné, seul un expert géomètre peut déterminer les limites de parcelles.

salutations